

# PLAN DE COURS

Institut de recherches et d'études féministes  
Université du Québec à Montréal

---

## Cartographie de l'évolution de la pensée féministe avant 1970

FEM1400 – 30 / Hiver 2025  
Mercredi de 18h à 21h / Local R-M120  
Enseignante : Mélusine C. Dumerchat  
Courriel : [dumerchat.melusine@courrier.uqam.ca](mailto:dumerchat.melusine@courrier.uqam.ca)

L'Université du Québec À Montréal est située en territoire autochtone, lequel n'a jamais été cédé. Nous reconnaissons la nation Kanien'kehá: ka comme gardienne des terres et des eaux sur lesquelles se déroule ce cours. Nous nous engageons à défendre les principes de solidarité et de respect aux côtés des Premiers Peuples à Tiohtiá:ke / Montréal, dans la communauté universitaire et dans nos enseignements.

### Sommaire du contenu

---

À travers des écrits et des représentations visuelles du XVe siècle au milieu du XXe siècle, ce cours vise à approfondir les pensées féministes développées avant les années 1970 en Occident et dans le Sud global. Il considère à la fois l'évolution des idées politiques, des mobilisations collectives, des productions culturelles et artistiques d'auteurices spécifiques. Il explore la pluralité de ces idées à travers le temps, tout particulièrement au tournant du XXe siècle, ainsi que les liens entre les féminismes et d'autres mouvements de lutte. Dans une perspective pluridisciplinaire et intersectionnelle, il s'articule autour des études des rapports de sexe et de genre et des représentations des corps et des sexualités.

### Objectifs

---

- Au moyen de textes fondateurs du XVe siècle au milieu du XXe siècle, saisir l'évolution des pensées féministes occidentales et non occidentales ainsi que pluridisciplinaires et intersectionnelles;
- Comprendre le caractère pluriel et hétérogène de ces pensées, de même que la diversité des luttes, des tactiques et des enjeux qui leur ont été associés en Occident comme dans le Sud global;

- Prendre connaissance des textes de figures majeures des féminismes, incluant les luttes de femmes et personnes minorisées;
- Prendre connaissance des rapports de pouvoir qui ont traversé les luttes féministes;
- Comprendre comment l'évolution des féminismes sont liés aux autres mouvements de lutte;
- Saisir les liens entre l'évolution des idées politiques et certains enjeux et débats féministes actuels;
- Développer un point de vue critique féministe.

## **Organisation pratique**

---

Les cours seront constitués d'exposés magistraux par l'enseignante et des conférencier.e.s invité.e.s, parfois suivis d'ateliers, qui consisteront en des discussions, exercices et temps de travail en groupe. Il est nécessaire d'apporter si possible un ordinateur pour les ateliers.

Des textes classiques et plus contemporains sont à lire pour préparer chaque séance. Des outils visuels (power point, documentaires vidéos, sonores, etc.) soutiendront la matière vue en classe. Toutes les ressources mobilisées sont accessibles sur Moodle.

Il est à noter que le calendrier des séances et des lectures peut être sujet à changement selon le rythme du groupe-cours et les disponibilités des conférencier.e.s. Il est donc nécessaire de se référer à celui qui se trouve sur Moodle. Il est fortement conseillé de consulter régulièrement le courriel étudiant pour être en mesure de suivre l'évolution du cours.

La professeure agira comme personne-ressource et veillera à favoriser les échanges en classe dans un climat propice aux apprentissages et aux discussions. Elle est disponible après les séances ou sur rendez-vous ainsi que par courriel, il ne faut pas hésiter à entrer en contact. Veuillez prévenir la professeure à l'avance en cas de difficulté liée à la participation en classe ou aux évaluations.

Par ailleurs, des ressources de soutien aux apprentissages sont disponibles à l'UQAM, via les [Services à la vie étudiante](#). Le site [Infosphère](#) du Service des bibliothèques regroupent des informations sur la réalisation des travaux académiques. Un guide méthodologique et d'autres outils d'apprentissage sont accessibles sur le [site internet de l'IREF](#).

## **Calendrier des séances**

---

Séance 1 (08/01) : Introduction générale au cours – Cartographier la pensée féministe

Séance 2 (15/01) : Émergence et évolution de la pensée féministe : Perspective socio-historique

Séance 3 (22/01) : Protoféminisme du 15<sup>ème</sup> au 17<sup>ème</sup> siècle en Europe

Séance 4 (29/01) : La Révolution française et les prémisses du féminisme moderne au 18<sup>ème</sup> siècle

Séance 5 (05/02) : Lutttes anti-esclavagistes et suffragistes au 19<sup>ème</sup> aux États-Unis

Séance 6 (12/02) : Féminisme, socialisme et anarchisme au 19<sup>ème</sup> en Occident

Séance 7 (19/02) : Féminisme réformiste et lutte pour le droit de vote au tournant du 20<sup>ème</sup> siècle au Canada

Séance 8 (26/02) : Examen de mi-session

Séance 9 (05/03) : Relâche

Séance 10 (12/03) : Renouveau des féminismes au début du 20<sup>ème</sup> siècle au Québec

Séance 11 (19/03) : Mouvements des droits civiques et regain du féminisme au milieu 20<sup>ème</sup> siècle en Amérique du Nord

Séance 12 (26/03) : Féminismes post-colonial, décolonial et autochtone au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle en Amérique du Nord

Séance 13 (02/04) : Mouvements lesbiens, trans et queer au 20<sup>ème</sup> siècle en Occident

Séance 14 (09/04) : Conclusion générale du cours - Penser le genre et l'articulation des rapports sociaux

Séance 15 (16/04) : Examen final

## **Modalités d'évaluation**

---

### Examen en classe à la séance 8 : 30% (note individuelle)

L'examen de mi-session portera sur la matière vue en cours et les lectures. Il s'agira d'un examen à livre ouvert, consistant en deux questions à développement, à choisir parmi trois proposées. La longueur du travail est de 4 pages sur cahier d'examen.

### Analyse de textes en groupe : 30% (note collective)

Ces travaux en groupe (de 3 ou 4) consistent à rédiger collectivement 3 textes d'analyse sur 3 lectures choisies dans le plan de cours (tirées de 3 séances de cours différentes). La longueur du travail est d'1/2 page à 1 page, à déposer sur Moodle. Ces analyses sont à remettre la veille de la séance choisie pour le travail, soit le mardi soir au plus tard.

### Examen maison à la séance 15 : 40% (note individuelle)

L'examen de fin de session portera sur la matière vue en cours et les lectures. Il s'agira de répondre par une dissertation à un sujet au choix, parmi deux proposés. La longueur du travail est de 5 pages à déposer sur Moodle.

Les consignes plus précises et la méthode à utiliser seront détaillées en cours et sur Moodle. La rédaction doit respecter les normes en vigueur à l'UQAM (police Times, taille 12, interligne 1,5 et marges normales).

## **Barème de notation de l'IREF pour les cours de 1<sup>er</sup> cycle**

---

A+	A	A-	B+	B	B-	C+	C	C-	D+	D	E
90-100	85-89	80-84	77-79	73-76	70-72	67-69	63-66	60-62	57-59	55-56	0-54

## **Règlement 18 sur les infractions de nature académique**

---

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement 18](#). La Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants peut être consultée à sur [la page internet de la Protectrice universitaire](#).

## **Politique no 16 contre le harcèlement sexuel**

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique no 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
- Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
- Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
- Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
- Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
- Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
- Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
- Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information : [instances.uqam.ca](http://instances.uqam.ca)

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)  
514 987-3000 - poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : [harcelement.uqam.ca](http://harcelement.uqam.ca)

## **Politique numéro 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap**

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, aux étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études. Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, aux étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants.

Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Vous trouverez des informations à ce sujet sur la page des [Services de soutien et de développement académiques](#).

Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la

politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap.

Vous devez faire connaître votre situation au Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante ([BIRÉ](#)) le plus tôt possible.

## **Évaluation des enseignements**

---

L'évaluation des enseignements poursuit trois objectifs :

1. Permettre aux étudiantes, aux étudiants de participer activement au processus d'amélioration des enseignements;
2. Permettre à la professeure, au professeur, à la chargée de cours, au chargé de cours, à la, au maître de langue de faire le point sur son enseignement et, s'il y a lieu, d'y apporter des correctifs en bénéficiant du soutien requis;
3. Permettre aux instances concernées de recueillir des informations sur la prestation, la planification et le contenu des enseignements afin de développer des mesures de soutien appropriées.

L'évaluation des enseignements est effectuée chaque trimestre du calendrier universitaire. Elle doit porter sur une activité dont les deux tiers (2/3) des prestations d'enseignement sont complétées. Pour les activités suivant le calendrier régulier du trimestre, l'évaluation se déroule soit à la 12<sup>e</sup>, soit à la 13<sup>e</sup> semaine de ce trimestre.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter [Politique 23](#) sur l'évaluation des enseignements.